

# Challenge du Respect

## Règlement

« Respect des joueurs, arbitres, éducateurs et dirigeants »

Ce Challenge créé lors de la saison 2013-2014 récompense les équipes les moins sanctionnées au cours de la saison dans leur championnat.

### Article 1 - Compétitions concernées

---

Ce challenge concerne les équipes engagées et disputant l'un des **Championnats** de District suivant :

- Seniors Masculins D1
- Seniors Masculins D2
- Seniors Masculins D3
- U18 Masculins : niveau supérieur de District (pour la dernière phase uniquement)
- Seniors Masculins Futsal (toutes divisions confondues)

### Article 2 - Modalités de cotation

---

L'équipe la mieux classée est l'équipe ayant totalisée le minimum de points de pénalité.

Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

- a) **Un avertissement : un point, même s'il entraîne la suspension ferme**
- b) **Un carton blanc : trois points (non applicable en futsal)**
- c) **Un carton rouge : cinq points**
- d) **Pour toute sanction à un joueur supérieure à un match : cinq points par match supplémentaire**
- e) **Sanction d'un dirigeant ou éducateur : dix points par match**
- f) **Sanction d'un dirigeant ou éducateur : quarante points par mois**
- g) **Sanction en cas de perte de points directe : cinquante points**

### Article 3 - Classement du « Challenge du Respect »

---

Un classement est effectué sur la base des feuilles de match de championnat uniquement et est établi en fonction du barème de cotation afin de déterminer l'équipe ayant totalisé le moins de points dans chacun des championnats mentionnés à l'article 1.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées comme suit :

- Equipe ayant reçu le moins de cartons rouge
- Equipe ayant reçu le moins de cartons blanc
- En cas de compétition en plusieurs phases, les équipes à égalité seront départagées par la cotation de la phase précédente
- Equipe non lauréate la saison précédente
- Equipe ayant obtenu le moins bon classement sportif

### Article 4 - Récompenses

---

Chaque lauréat de ce Challenge se verra remettre un jeu de maillots aux couleurs du club avec flocage du sponsor de son choix. Le marquage du « RESPECT » sera apposé sur la manche du maillot. Cet équipement sera remis lors de l'Assemblée Générale Statutaire et devra être porté lors de la saison suivante.

Si un club gagne le Challenge deux saisons consécutives, une dotation de valeur identique au jeu de maillot lui sera remise pour la seconde saison.

### Article 5 - Cas non prévus

---

Les cas non prévus au présent règlement relèveront de l'appréciation du Comité de Direction.